



Le 20 janvier 2022

CIRCULAIRE n° 9 – Libération anticipée des élèves dès ce vendredi 21/01

Chers parents,

En raison de la situation épidémiologique qui voit croître les cas positifs au sein des écoles secondaires, pour des raisons organisationnelles et afin de limiter les études regroupant de nombreuses classes, nous prenons la décision d'aménager les horaires des élèves quotidiennement et ce, **dès ce vendredi 21 janvier 2022**.

Pour rappel, tout aménagement d'horaire d'une classe ou toute libération d'un élève s'opèrent avec l'accord d'un membre de la direction et est notifiée dans le journal de classe.

Les élèves seront prévenus **via le journal de classe** des heures dont ils sont libérés. **Chaque permission doit être signée par un des parents**. Soyez-y très attentifs.

Au 1^{er} degré

Libération la veille de l'aménagement de l'horaire + signature d'un parent LA VEILLE. Au cas où la signature ne figure pas dans le journal de classe, l'enfant n'est pas libéré.

Aux 2^e et 3^e degrés

Libération le jour même selon le taux d'absence des professeurs + signature d'un parent pour LE LENDEMAIN

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre confiance.

La direction du Collège Notre-Dame de Bon Secours